

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
48, Kairaba Avenue, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220)4402 962; 4377721 – 23, Fax: (220)4400 764 E-mail: achpr@achpr.org ; Web: www.achpr.org		

Référence: ACHPR/STC/OS/45/STATES/01/116.09  
Date : 13 mars 2009

Le Secrétariat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres de l'Union africaine et a l'honneur d'inviter les Etats membres à la 45<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples prévue **du 13 au 27 mai 2009 en République de Gambie.**

Le Secrétariat souhaiterait recevoir le plus tôt possible la composition des délégations des Etats et leurs dates prévues de leur arrivée et départ de Banjul, Gambie. Ceci concerne particulièrement les pays qui seront représentés par des Ministres, car cela aidera le Gouvernement hôte à prendre les dispositions nécessaires pour leur accueil.

Comme d'habitude, les frais de voyage et d'hébergement seront à la charge des Etats membres.

Le formulaire de pré-inscription est disponible sur le site Internet de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples : <http://www.achpr.org>, et devrait être rempli et retourné au Secrétariat au plus tard le 20 avril 2009.


La note d'information pour les participants et le projet d'ordre du jour de la Session seront également publiés sur le site web au moment opportun.

Les délégués venant de pays non membres de la CEDEAO doivent **obtenir leurs visas avant de venir en Gambie.** Pour ceux qui viennent de pays où la Gambie n'a pas de représentation diplomatique, un visa leur sera délivré à leur arrivée à l'aéroport international de Banjul ou à tout autre point d'entrée, sur présentation de la présente lettre d'invitation à la Session.

**Il est fortement recommandé aux délégués de faire les vaccinations nécessaires et de voyager avec leur carnet de vaccination.**

Le Secrétariat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres de l'Union africaine les assurances de sa très haute considération

Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures  
de tous les Etats membres de l'Union africaine

Ampl.:  Ambassades des Etats membres de l'UA accréditées en Gambie  
Ambassades des Etats membres de l'UA accréditées au Sénégal  
Ambassades des Etats membres de l'UA accréditées à Addis-Abeba, Ethiopie